



## Inaptitude au poste de travail

-----  
Par Oseria

Bonjour,

Je viens d'être reconnu inapte a mon poste de travail avec les mentions pas de manutention et pas de port de charge.

D'après ce que je sais c'est que mon employeur à un mois, sans salaire, pour me reclasser.

Ma question est la suivante : Combien de temps ais-je pour accepter ou refuser le nouveau poste de travail adapté a ma condition ?

En vous remerciant

-----  
Par morobar

Bonjour,

D'après ce que je sais c'est que mon employeur à un mois, sans salaire, pour me reclasser.

Vous pouvez être éligible à l'indemnité temporaire d'inaptitude:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14821]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14821[/url]

Combien de temps

Sachant que l'employeur dispose d'un mois pour boucler le dossier, vous avez peu de temps pour vous prononcer sur une éventuelle proposition de reclassement.

Attention à l'abus de refus.